



JE FAIS (RE)FAIRE MA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La carte nationale d'identité sécurisée est un justificatif officiel d'identité et un titre de voyage individuel, notamment dans l'Union Européenne. Depuis le 1er janvier 2014, elle est valable 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs. Elle est gratuite lors de la première demande et des renouvellements suivants, à condition de présenter la carte nationale d'identité périmée ou à modifier.

Nouvelle durée de validité au 1er janvier 2014

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (sauf si vous étiez mineur à la date de délivrance de la CNI). Les cartes délivrées aux mineurs restent valables 10 ans. Cet allongement de 5 ans concerne :

- les nouvelles cartes délivrées depuis le 1er janvier 2014,
- les cartes délivrées à des majeurs entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Aucune démarche n'est à effectuer, la date inscrite sur le titre valant date de repère.

Où ? Les demandes sont à déposer sur **RENDEZ-VOUS** dans n'importe quelle mairie équipée d'une station d'accueil.

Qui ? La présence du demandeur est obligatoire au dépôt et au retrait pour identification et prise d'empreinte.

Comment ? ➔ dépôt des demandes de cartes d'identité **uniquement SUR RDV** au 02.40.83.87.01

Formulaire



Pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

OU le formulaire de demande de carte d'identité (cerfa n°12101*02 ou 12100*02) **vous est remis au moment de votre demande à l'accueil**. Les informations à indiquer sur l'original du formulaire sont les suivantes :

- Nom de naissance
 - Deuxième nom : c'est le nom d'usage utilisé dans la vie courante s'il diffère du nom de naissance
(nom des parents, nom du (de la) conjoint(e)...)
 - Qualité : mention usage, époux(se), veuf(ve) devant le 2ème nom possible
 - Prénoms
 - Taille
 - Date et lieu de naissance
 - Adresse
 - Numéro de téléphone portable (si vous voulez être informé par texto de la fabrication de la carte)
 - Nom de naissance et prénoms des parents
 - Date et lieu de naissance des parents
- ➔ **Informations à connaître pour la demande**

Retrait sur RENDEZ-VOUS

La carte doit être retirée sur **RENDEZ-VOUS uniquement par le demandeur** au lieu du dépôt du dossier. Elle doit être retirée dans un délai de **3 mois** suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Consultation possible de l'état d'avancement de ma demande sur : <http://www.interieur.gouv.fr>
(rubrique « Vos démarches » - carte nationale d'identité)

Renseignements sur le site internet www.service-public.fr

Délivré par le service Etat Civil de la mairie d'Ancenis
Tél : 02.40.83.87.01 / Fax : 02.51.14.10.17 / etat.civil@ancenis.fr

www.ancenis.fr Ville d'Ancenis



POUR LES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITE
(carte d'identité, passeport)

1. je prends rendez-vous dans une mairie
équipée d'une station de recueil

2. Je saisis ma pré-demande sur
<https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>
OU

je retire le formulaire et la liste des pièces à fournir
auprès de ma mairie de domicile ou du lieu de rdv

Je remplis la **page 1 EN NOIR et MAJUSCULE**

Je ne date pas et je ne signe pas

3. le jour du rendez-vous, je me présente au service état civil
avec le dossier complet

Je change d'état-civil / Je change d'adresse

GRATUIT

- ma carte nationale d'identité en cours de validité (*payant si non produite*)
- un justificatif de mon changement de situation :
 - ↳ Etat-civil : acte de mariage, jugement de divorce, décision de justice de changement de nom...
 - ↳ Adresse : justificatif de domicile

J'ai perdu ma carte nationale d'identité

PAYANT € *

- *Si je ne demande pas une nouvelle CNI la déclaration de perte peut être faite auprès des autorités de police.*
- *Si je demande une nouvelle CNI la déclaration de perte sera faite au guichet au moment du dépôt du dossier et jointe au formulaire de demande.*

Je me suis fait(e) voler ma carte nationale d'identité

PAYANT € *

- **En France**, la déclaration de vol doit être effectuée auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie.
- **À l'étranger**, la déclaration de vol doit être faite auprès de la police locale et au consulat ou à l'ambassade de France.

! *Un récépissé vous sera remis mais **c'est la déclaration** qui doit être jointe au dossier. Bien la demander auprès de la personne qui enregistrera votre déclaration.*

* Timbres fiscaux = 25€



Vous avez la possibilité d'acheter les timbres en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>.

Vous pouvez également vous les procurer auprès des buralistes, du centre des impôts et à la trésorerie Trésor Public.

Pièces à joindre à la demande ➔

	1^{ère} demande de CNI Je n'ai jamais eu de CNI J'ai une CNI cartonnée Ma CNI est périmée + 5 ans		Renouvellement de CNI Ma CNI expire dans - de 6 mois Ma CNI est périmée - 5 ans			Renouvellement de CNI après PERTE ou VOL Je ne possède plus mon ancienne CNI	
	Je n'ai pas de passeport (ou périmé + 5 ans)	J'ai un passeport sécurisé valide ou périmé - 5 ans	J'ai une CNI valide ou périmée < 5 ans	Ma CNI est périmée >5 ans		Je n'ai pas de passeport (ou périmé + 5 ans)	J'ai un passeport sécurisé valide ou périmé - 5 ans
				Mon passeport est valide ou périmé - 5 ans	Je n'ai pas de passeport ou il est périmé + 5 ans		
CERFA sur place ou pré-demande	X	X	X	X	X	X	X
1 photo - de 6 mois	X	X	X	X	X	X	X
Justificatif de domicile - d'1 an ORIGINAL	X	X	X	X	X	X	X
Timbre fiscal						25€	25€
Justificatif d'identité ORIGINAL	Document avec photo (permis de conduire, carte vitale...)	Mon passeport biométrique ou électronique (ou mon passeport Delphine périmé - 2 ans)	Ma CNI	Mon passeport biométrique ou électronique (ou mon passeport Delphine périmé - 2 ans)	Document avec photo (permis de conduire, carte vitale...)	Document avec photo (permis de conduire, carte vitale...)	Mon passeport biométrique ou électronique (ou mon passeport Delphine périmé - 2 ans)
Justificatif d'état civil ORIGINAL	Extrait ou copie intégrale d'acte de naissance - 3 mois				Extrait ou copie intégrale d'acte de naissance - 3 mois	Extrait ou copie intégrale d'acte de naissance - 3 mois	
Justificatif de nationalité française ORIGINAL	Le cas échéant, un justificatif de nationalité française				Le cas échéant, un justificatif de nationalité française	Le cas échéant, un justificatif de nationalité française	
Déclaration de perte OU vol ORIGINAL						X	X

Mes pièces justificatives

Identité	Domicile	Nationalité française
<ul style="list-style-type: none"> ○ mon passeport sécurisé (même périmé depuis moins de 5 ans) OU ma précédente CNI ○ OU mon acte de naissance* délivré depuis moins de 3 mois + un document d'identité avec photo (passeport périmé de plus de 5 ans, permis de conduire, carte vitale ...) + un justificatif de nationalité si nécessaire ♦ En cas d'utilisation comme d'usage du nom de l'ex conjoint(e), la décision de justice l'autorisant est à fournir. * En cas de naissance à l'étranger : aucun acte à fournir 	<p>L'ORIGINAL de justificatif de domicile de moins d'un an : avis d'imposition ou non-imposition, acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, facture d'énergie ou télécommunications, attestation d'assurance logement précisant « résidence principale »...</p> <p>♦ En cas d'hébergement : attestation d'hébergement + pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant</p>	<p>Justificatif de nationalité si nécessaire : acte de naissance, certificat de nationalité française, décret de naturalisation ou réintégration, déclaration d'acquisition de nationalité française, justificatif de nationalité du parent français...</p>